



 **92 COMITÉ HAUTS-DE-SEINE JUDO** 


18^{ème} TOURNOI DU PLESSIS ROBINSON



INDIVIDUEL
CADETS - CADETTES
DIMANCHE 15 NOVEMBRE 2020

ESPACE OMNISPORTS
Place Woking 92350 le PLESSIS ROBINSON

 : 01.46.01.07.41.

 : 06.89.92.06.69.

amr92@free.fr

www.arts-martiaux-robinonnais.com

ARTS MARTIAUX ROBINONNAIS

Le Plessis Robinson

Mesdames, Messieurs, les Présidents et Professeurs,

Les Arts Martiaux Robinsonnais, en partenariat avec le Comité Hauts de Seine Judo, la ville du Plessis Robinson, le Conseil Départemental des Hauts de Seine et le Crédit Mutuel, ont le plaisir de vous convier au :

18^{ème} tournoi Individuel Cadets - Cadettes du Plessis Robinson

qui se déroulera le :

Dimanche 15 novembre 2020

A partir de 08 h 00

A l'Espace Omnisports

Place Woking

92350 Le Plessis Robinson.

Ce tournoi est ouvert aux Cadets et aux Cadettes né(e)s en 2004 et 2005 et 2006 **ne faisant pas partie des pôles Espoirs.**

Les catégories de poids sont les suivantes :

Cadets :

-46kg ; -50kg ; -55kg ; -60kg ; -66kg ; -73kg ; -81kg ; -90kg ; +90kg.

Cadettes :

-40kg ; -44kg ; -48kg ; -52kg ; -57kg ; -63kg ; -70kg ; +70kg

En fonction du nombre de combattants, des regroupements de catégories pourront être effectués.

Compte tenu des mesures sanitaires en vigueur, nous vous demanderons d'être vigilants et de respecter celles-ci dans l'intérêt de tous (voir protocoles sanitaires FFJDA joints). De même concernant la présence et circulation du public dans l'enceinte du gymnase, nous ne pourrons accepter qu'une seule personne accompagnant chaque combattant (hors coach). Chaque responsable de club sera considéré comme référent COVID-19 de celui-ci. Merci de votre compréhension.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, les Présidents et Professeurs, l'expression de mes sentiments sportifs les meilleurs.

Béatrice GIL
Présidente des Arts Martiaux Robinsonnais.

**Siège Social : Espace Omnisports
Place Woking 92350 LE PLESSIS ROBINSON
Adresse postale : Arts Martiaux Robinsonnais
40 avenue du Général Leclerc 92350 LE PLESSIS ROBINSON
☎ : 01-46-30-24-88 📠 : 06.89.92.06.69. Mail: amr92@free.fr
www.arts-martiaux-robinonnais.com
Club affilié à la FFJDA sous le n° CL 92 53 70**

PROGRAMME

Dimanche 15 novembre 2020

ESPACE OMNISPORTS du PLESSIS ROBINSON

Place Woking

92350 Le Plessis Robinson

☎ : 01.46.01.07.41. 📞 : 06.89.92.06.69.

08h00 à 08h45 Contrôle des Inscriptions et pesées **Masculines**
catégories -46 kg, -50 kg, -55 kg

DÉBUT DES COMBATS : 09h15

11h00 à 11h45 Contrôle des Inscriptions et pesées **Masculines**
catégories -60 kg, -66 kg

DÉBUT DES COMBATS : 12h15

14h00 à 14h30 Contrôle des Inscriptions et pesées **Masculines**
catégories -73 kg, -81 kg, -90 kg, +90 kg

DÉBUT DES COMBATS : 15h00

14h45 à 15h15 Contrôle des Inscriptions et Pesées **Féminines**

DÉBUT DES COMBATS : 15h45

Formule de la compétition : poules de 3 ou 4 puis tableau (voir règlement).

Récompenses remises aux podiums dès la fin des combats.

Les horaires sont susceptibles d'être modifiés en fonction du déroulement du Tournoi.

INSCRIPTION

Arts Martiaux Robinsonnais
40 avenue du Général Leclerc
92350 Le Plessis Robinson

Contact Comité d'Organisation :

Germinal ROIG ☎ : 06.89.92.06.69.

Béatrice GIL ☎ : 06.15.10.28.88.

Mail: amr92@free.fr, www.arts-martiaux-robinsonnais.com

Dossier à renvoyer au plus tard le vendredi 13 novembre 2020.

**Inscription par extranet sur site fédéral avec confirmation
lors de la réception de cette fiche dûment remplie.**

CLUB :

Comité - Ligue :

Adresse :

.....

☎ : Mail :

NOM du RESPONSABLE et RÉFÉRENT COVID-19:

.....

Adresse:

.....

☎ : Mail :

Nombre de combattants engagés

X 10 € =

(L'inscription sera à régler sur place, chèque libellé à l'ordre des Arts Martiaux Robinsonnais)

**Tout combattant(e) n'ayant pas réglé son inscription ne pourra prétendre
prendre part à la compétition.**

REGLEMENT

Le règlement a été établi suivant les critères déclinés par le cahier des charges de la F.F.J.DA.

- ARTICLE 1 Le Tournoi Individuel Cadets – Cadettes du Plessis Robinson est une compétition ouverte aux clubs à **l'exception des Pôles Espoirs.**
- ARTICLE 2 La compétition est ouverte aux CADETS – CADETTES né(e)s en 2004, 2005 et 2006.
- ARTICLE 3 Catégories de poids Cadets :
-46kg ; -50kg ; -55kg ; -60kg ; -66kg ; -73kg ; -81kg ; -90kg ; +90kg
Catégories de poids Cadettes :
-40kg ; -44kg ; -48kg ; -52kg ; -57kg ; -63kg ; -70kg ; +70kg
En fonction du nombre de combattants, des regroupements de catégories pourront être effectués.
- ARTICLE 4 La pesée aura lieu le dimanche 15 novembre 2020 à l'Espace Omnisports du Plessis Robinson (voir horaires, selon les catégories de poids, dans le programme). Chaque combattant recevra un ticket attestant le règlement de son inscription à présenter lors de la pesée. Prévoir le gel hydro alcoolique selon protocole.
- ARTICLE 5 Formule de Compétition :
Poules de 3 ou 4 combattants, les 2 premiers seront intégrés dans un tableau à élimination directe.
Temps de combat : 3 minutes.
- ARTICLE 6 Les combattants doivent être en règle : Passeport Sportif, Licence de l'année en cours et **CERTIFICAT MEDICAL de NON CONTRE INDICATION** à la pratique du judo en compétition.
- ARTICLE 7 ARBITRAGE : cf. règlement de la FFJDA sur 4 Tapis.
- ARTICLE 8 INSCRIPTIONS : la date limite est fixée au **13 novembre 2020 par extranet sur le site fédéral.**
Engagement : 10€ par combattant(e) (chèque libellé à l'ordre des A.M.R. à régler sur place).
- ARTICLE 9 RECOMPENSES : les 4 premiers de chaque catégorie seront récompensés.
- ARTICLE 10 **En cas de litige, le Club Organisateur se réserve le droit de statuer.**

PROTCOLE SANITAIRE DE REPRISE DES MANIFESTATIONS SPORTIVES FFJDA

PRECONISATIONS GENERALES POUR LES COMPETITIONS, ANIMATIONS ET REGROUPEMENTS INTERCLUBS

Afin d'assurer une reprise des activités de compétitions et d'animations, dans le contexte de lutte contre l'épidémie de COVID-19, la FFJDA propose un cadrage des regroupements selon un protocole permettant le respect des mesures barrières.

Champs d'application :

Ce protocole s'applique à l'ensemble des manifestations de compétitions, animations, regroupements interclubs, stages, passages de grade.

Quatre principes essentiels doivent régir les organisations :

1. Ajuster les jauges à un nombre adapté aux installations.
2. Réduire les brassages de populations.
3. Casser les chaînes de contamination et Réduire les échanges interindividuels.
4. Assurer la traçabilité et le suivi de cohorte des participants.

1. Ajuster les jauges à un nombre adapté aux installations.

Chaque organisateur doit s'assurer auprès du propriétaire des locaux, de la faisabilité de la manifestation. Pour cela, la jauge (nombre de personnes présentes en même temps dans les locaux) doit être clairement précisée et régulée.

L'organisateur doit s'assurer que le nombre de présents permettra une bonne gestion des flux : éviter les croisements, permettre la distanciation d'un mètre entre toutes les personnes statiques à tout moment.

Adaptations possibles : Étaler les manifestations, espacer les pesées, limiter le nombre d'inscrits, limiter le public.

2. Réduire les brassages de populations.

Dans la mesure du possible, l'organisateur veillera à limiter les importants brassages géographiques.

Les championnats de France feront l'objet d'un protocole spécifique pour chaque événement qui sera publié en amont par la direction des organisations sportives de la DTN ; A partir de la catégorie benjamins, les regroupements se feront uniquement par catégories d'âges afin de limiter le mélange des différents types de populations (enfants, adultes, vétérans).

Mise à jour : 16 sept. 2020

3. Casser les chaînes de contamination et Réduire les échanges interindividuels.

Le respect des gestes barrières, dont le port du masque systématique pour les plus de onze ans (en dehors du temps de pratique), et la distanciation d'un mètre entre chaque acteur doivent être strictement respectés. Seul l'arbitre central, et les judokas en activité sur le tatami sont autorisés à retirer le masque.

Les organisations doivent respecter les documents de cadrage des mesures sanitaires spécifiques aux animations et compétitions, proposés par la FFJDA, pour chaque niveau d'organisation.

Les organisations veilleront à réduire les changements de partenaires quand cela s'avère possible. (Exemple : Constituer des groupes restreints, préconiser l'échauffement avec un seul partenaire et issu de son club).

4. Assurer la traçabilité et le suivi de cohorte.

Les organisateurs doivent veiller à ce que soient identifiés tous les participants et tous les contacts entre les participants : partenaires sans port du masque.

Pour toutes les manifestations officielles, le recours aux inscriptions via l'extranet, l'utilisation du logiciel fédéral de tirage au sort, et la remontée le jour même des résultats via le logiciel de tirage au sort dans l'extranet, sont obligatoires.

Toute manifestation doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès de l'organisme territorial de proximité, le comité, comprenant l'engagement d'appliquer un protocole respectant les préconisations de la FFJDA et adapté au contexte local.

Le comité et la ligue peuvent intervenir en qualité de conseil pour la mise en place d'une organisation la plus adaptée.

En complément de ce cadrage national, chaque organisation doit s'informer des mesures complémentaires spécifiques, en vigueur sur le territoire, et s'y conformer en complétant le protocole avec les mesures adaptées.

PRÉCONISATIONS APPLICABLES AUX COMPÉTITIONS INTERCLUBS

La direction des organisations sportives reste à la disposition des clubs et des O.T.D. pour les accompagner et les conseiller dans la mise en œuvre du présent protocole.

Champs d'application :

Ce protocole s'applique à l'ensemble des manifestations de compétitions et d'animations, de stages, organisées au niveau interclubs et départemental, ainsi que pour les passages de grades organisés par les O.T.D.

Désignation d'un référent COVID-19 :

Un responsable de suivi du protocole sera désigné par l'organisateur pour chaque manifestation.

Consignes sanitaires :

1. Distanciation

A part les combattants et les arbitres présents sur le tatami et uniquement sur le tatami, chaque personne présente dans l'enceinte sportive se doit de garder une distanciation d'un mètre avec la personne la plus proche.

2. Port du masque

Le port du masque est obligatoire pour l'ensemble des acteurs âgés de plus de 11 ans :

- Public
- Arbitres (hors tapis)
- Commissaires Sportifs
- Organisateurs
- Bénévoles
- Juges

3. Désinfection des espaces de pratique

Il est recommandé de désinfecter le tapis en amont et en aval de la manifestation.

4. Pesée

- Une distanciation d'un mètre entre chaque officiel de pesée et chaque judoka doit être respectée.
- L'utilisation de gel hydro alcoolique personnel avant le passage sur la balance est requise.
- Regroupement par groupe morphologique possible.

5. Salle de compétition

Les judokas se frottent les mains et les pieds avec du gel hydro alcoolique avant de monter sur le tatami, et en descendant du tatami.

6. Arbitrage / Juges

Le port du masque est obligatoire pour le corps arbitral à l'exception de l'arbitre sur le tapis.

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre les commissaires sportifs, ou les juges en charge des évaluations techniques.

7. Restauration

Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre chaque personne. Pas de formule buffet en libre-service possible, afin de limiter les brassages entre les personnes.

8. Gestion du matériel

Les personnes ayant vocation à utiliser un matériel commun se nettoient les mains avec du gel hydroalcoolique avant et après chaque utilisation (exemple : Ordinateur des commissaires sportifs, chaises d'arbitrage).

9. Remise des récompenses

- Une distanciation d'un mètre doit être respectée entre chaque individu.
- Les médailles et trophées seront posés sur un support permettant aux athlètes de les saisir eux-mêmes.

- **Le port du masque est obligatoire pour les officiels.**